Image not found or type unknown

nationalité française par filiation

Par **KHETTACHE Hicham**, le **19/10/2011** à **14:01**

j' mon grand père est français par déclaration 30/01/1962 (effet collectif) et ma mère elle a une situation un peu compliqué c-à-d qu'elle a obtenue les document d'idendité français :la carte nationale française, le passeport français, l'act de naissance avec menssion :française par déclaration de son père 30/01/1963,la carte dimmatriculation consulaire mais lorsqu'elle a demandé le cnf le certificat de nationalité française , le greffier a refusé la délivrance du cnf ; la cause c'est que ma mère mineur mais mais marié c'est à dire sa date de naissance 07/04/1946 mariée le 01/02/1962 par jugement 27/006/1972 sachant que la déclaration de son père 30/01/1963.estqu'il y'aune solution juridique à cette situation
ma mère sa nationalité d'origine algérienne

Par **Domil**, le **19/10/2011** à **14:27**

vous allez poser combien de fois la question sans lire les réponses ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés